

## Questions juridiques

### QUESTIONS JURIDIQUES

**Si vous avez besoin de conseils juridiques concernant la révision d'un contrat ou tout autre enjeu touchant vos activités d'entraîneur, nous vous mettrons en contact avec un avocat et paierons pour la première heure de consultation. Renseignements : [procoach@coach.ca](mailto:procoach@coach.ca)**

**True Law**  
Legal Services

Rédigé par Mike King, partenaire chez Acera Insurance [www.acera.ca](http://www.acera.ca)

Le travail d'un entraîneur n'est jamais facile. Se tenir au courant des changements dans le sport à différents niveaux de compétition, appliquer la science du développement des athlètes en constante évolution, comprendre et mettre en œuvre les protocoles de sécurité dans le sport; l'entraîneur professionnel est toujours sous pression.

Avec tout ce qui se passe, il peut être facile d'oublier que le fait d'assumer la responsabilité de travailler avec des athlètes, quel que soit le sport, comporte des risques. Les entraîneurs peuvent être tenus légalement responsables (et certains l'ont été) des blessures subies par les athlètes dont ils ont la charge. Chaque année dans le monde entier, le nombre d'allégations d'abus portées par des athlètes augmente et personne n'est à l'abri.

Alors que le public a des attentes de plus en plus élevées en matière de réussite sportive, les entraîneurs sont de plus en plus exposés et doivent prendre soin d'eux-mêmes.

L'éducation est une bonne première étape. Suivez des cours, lisez et discutez avec d'autres entraîneurs et votre association d'entraîneurs des pratiques exemplaires pour traiter avec les athlètes, les parents, les collègues et les autres représentants de votre sport. Assurez-vous de connaître les politiques, les lignes directrices et les procédures de votre sport en ce qui concerne les responsabilités de l'entraîneur et celles des autres participants au sport. Vous éviterez ainsi les situations susceptibles de donner lieu à une plainte contre vous. Si vous avez pris connaissance des politiques et des lignes directrices et qu'une plainte est déposée contre vous, vous saurez à quoi vous attendre et quelles sont les prochaines étapes, ce qui réduira votre anxiété.

Les entraîneurs professionnels ou accrédités peuvent souscrire à une assurance responsabilité civile commerciale qui couvre spécifiquement les réclamations pour dommages corporels et matériels qui peuvent être déposées à leur rencontre dans le cadre de leur travail. Il existe des polices abordables sur le marché qui sont conçues pour les entraîneurs et certaines couvrent les caractéristiques particulières aux allégations d'abus. Si l'on considère l'autre scénario qui consiste à ne pas avoir d'assurance et devoir payer soi-même les frais de justice en cas de litige, l'assurance est un outil intelligent de gestion des risques.

Vous avez travaillé très dur pour arriver là où vous êtes dans votre domaine sportif et, en tant qu'entraîneur, vos priorités sont vos athlètes. Une plainte contre vous peut entraîner une suspension ou, pire, une interdiction de pratiquer. Prenez le temps de bien vous protéger.

*Cet article contient uniquement des renseignements généraux, s'appuie sur les lois ontariennes et ne vise pas à fournir d'avis ou de conseils juridiques. Les lecteurs sont invités à consulter un avocat pour savoir comment les consignes du document s'appliquent à leur situation particulière. Pour toute question, communiquez avec True Law à l'adresse suivante [info@truelaw.legal](mailto:info@truelaw.legal).*